



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
MIDI-PYRENES**



**DIVISION DE BORDEAUX**

**Monsieur le directeur du CNPE de  
Golfech**

**B. P. n° 24  
82401 Valence d'Agen CEDEX**

Bordeaux, le 13 mai 2005

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base  
Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech  
Inspection n° INS-2005-EDFGOL-012 du 10 mai 2005 (Maintenance des Générateurs de Vapeur )

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1er décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 10 mai 2005 au CNPE de Golfech sur le thème "Maintenance des Générateurs de Vapeur ".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection a été consacrée à l'examen des mesures prises par l'exploitant pour assurer la maintenance des générateurs de vapeur, thème prioritaire d'inspection pour l'année 2005.

Les inspecteurs ont noté l'organisation adaptée mise en place par le CNPE, en relation avec les services centraux d'EDF, pour traiter ce thème.

Ils ont examiné la transcription dans les documents du site des quatre programmes de maintenance nationaux, ainsi que leur bonne application lors de la réalisation des contrôles.

Un point particulier a été fait sur l'organisation de la "prestation coordonnée" qui se met en place cette année pour la maintenance des générateurs de vapeur du réacteur n° 1.

L'ensemble des points abordés a permis de conclure à la maîtrise très satisfaisante de ce sujet par le site.

Aucun constat d'écart notable n'a été relevé et aucune demande n'est à formuler dans la présente lettre de suite.

**A. Demandes d'actions correctives**

Néant.

**B. Compléments d'information**

Néant.

**C. Observations**

Néant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional, et par délégation,  
Le Chef de la Division de la Sûreté Nucléaire  
et de la Radioprotection

signé

Julien Collet